

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

8^{ème} **Commission**
N° CP-2015-9-8-4

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA VIE SCOLAIRE

Résumé : Le Conseil départemental a inscrit un crédit de 171 374 € au BP 2015 au titre de ses aides à divers organismes et associations liés à la vie scolaire. Le rapport propose l'attribution des subventions suivantes:

- 15 000 € à l'association "Jeunes, Emploi, Formation", pour l'organisation du prochain Salon Régional de la Formation et de l'Emploi à COLMAR,
- 1 725 € à l'amicale du personnel du collège Kennedy à MULHOUSE, pour le stationnement des véhicules au centre-ville.

Par délibération du 19 février 2015, le Conseil départemental a inscrit un crédit de 171 374 € au BP 2015 pour l'attribution de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire. La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que :

- le Conseil départemental a fixé, dès le 17 octobre 2014, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2015, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 € au total),
- la Commission Permanente a affecté, par délibération du 13 mars 2015, un montant total de 100 431 € à diverses associations organisatrices de concours scolaires locaux, au Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG pour le fonctionnement du CDDP du Haut-Rhin, au collège Jean Macé pour l'organisation du Carrefour des Formations Technologiques et Professionnelles, à l'association Educ'Envia 68 pour la promotion des classes de découvertes, à l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE 68) et aux unités locales d'enseignement chargées de la scolarisation dans les établissements pénitentiaires du Haut-Rhin.

Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention :

- à l'association "Jeunes, Emploi, Formation", pour l'organisation du prochain Salon Régional de la Formation et de l'Emploi, qui se tiendra les 22 et 23 janvier 2016 à COLMAR,
- à l'amicale du personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour le stationnement des véhicules au centre-ville.

I. Le Salon Régional de la Formation et de l'Emploi

L'association "Jeunes, Emploi, Formation" (JEF) organise chaque année le Salon Régional de la Formation et de l'Emploi.

Ce Salon constitue chaque année une plate-forme très complète rassemblant, en un même moment et en un même lieu, de très nombreux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : établissements d'enseignement professionnel, organismes de formation continue, structures paritaires de conseil et de financement de la formation, centres de bilans de compétences, entreprises régionales, écoles, organisations professionnelles, structures d'insertion, etc. Le Salon comporte également un large espace franco-allemand.

Le Salon « 2015 » a réuni 300 exposants et accueilli 20 000 visiteurs, dont 16 % de collégiens. 89 % des visiteurs ont estimé que le Salon a répondu à leurs attentes. La manifestation était subventionnée par le Département à hauteur de 15 000 €, conformément à une décision de la Commission Permanente du 12 septembre 2014.

L'association sollicite une subvention départementale de 15 000 € pour l'organisation du Salon "2016", dont le budget s'élève à 389 450 €, conformément au document joint en annexe.

II. Le stationnement du personnel du collège Kennedy, au centre-ville à MULHOUSE.

Le personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, ne dispose plus de parking sur le site de l'établissement (au centre-ville) depuis la construction d'un gymnase, en 2008.

Par délibération du 20 décembre 2007, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement pour le subventionnement du stationnement payant des véhicules du personnel du collège à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec la Ville de MULHOUSE, selon la répartition suivante des charges :

Département : 25 %
Ville de MULHOUSE : 25 %
Personnel concerné : 50 %

Trois conventions triennales fixant les modalités d'attribution de la subvention ont déjà été signées par le Département avec la Ville de MULHOUSE et l'amicale du personnel du collège qui assume la gestion des abonnements.

Dans le cadre de la convention actuellement en vigueur, l'association a présenté le décompte correspondant à l'année scolaire 2014-2015. L'amicale a dépensé 6 897,14 € pour le stationnement de 19 personnes au parking des Maréchaux (société Vinci Park).

La subvention correspondante est égale à 1 725 €.

III. Conclusion

Je vous propose, en conclusion :

- d'attribuer une subvention de **15 000 €** à l'association "Jeunes, Emploi, Formation" pour l'organisation du Salon Régional de la Formation et de l'Emploi en 2016,
- d'attribuer une subvention de **1 725 €** à l'amicale du personnel du collège Kennedy à MULHOUSE pour le stationnement au centre-ville pendant l'année scolaire 2014 -2015.

Les montants sont à prélever sur les crédits inscrits au programme E 755, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code-programme 26 273 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN